

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 14 avril 2026

fonction : **15**

Conseillers présents : **14**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; Mme SINDT Béatrice ; M. KIEFFER Michel ; Mme SINDT Valentine ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme BERNARD Adeline ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme FILET Corinne ; M. BERGER Laurent ; Mme SCHMIT Christelle ; M. MARCELLI Noa ; Mme LANG-FENDT Céline ; M. COSYN Yves

Absente excusée : Mme WOLFF Elsa

3 – Adjoint technique catégorie C : nouvel indice à compter du 15 avril 2026

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération N° 4 en date du 10/08/2010 créant l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet assurant les fonctions d'agent d'entretien et le contrat établi avec Mme MANNEBACH Rachel pour une durée hebdomadaire de 3 heures, rémunéré au 7ème échelon, à compter du 1^{er} juin 2023 et renouvelé deux fois ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 27 mars 2026 et considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

La rémunération de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique à temps non complet, sur la base du 9ème échelon à compter du 15 avril 2026.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de donner suite cette délibération.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 14 avril 2026
Le Maire, Guy HOCHARD

